

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE****Séance du 18 mars 2022**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 30

Délibération n° 2022-44**Objet de la délibération : Délibération relative à l'adhésion à l'association Réseau des Arts Visuels Essentiels dans le Var pour l'année 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit mars, à huit heures et trente minutes, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal

Absents excusés : GIULIANO Jérémy donne procuration à BREMOND Didier, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal

Secrétaire de Séance : Madame Nicole RULLAN

Monsieur Serge LOUDES expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU la délibération n° 2020-157 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 portant délégation d'attribution au Bureau communautaire ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération est compétente en matière d'équipements culturels dont les Musées et Centre d'art ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération gère le Centre d'art contemporain de Châteauvert ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération souhaite adhérer à l'association Réseau des Arts Visuels Essentiels dans le Var (R.A.V.E.), sise 28 rue Nicolas Laugier 83000 TOULON ;

CONSIDERANT que cette adhésion permettra d'une part de donner de la visibilité aux structures d'art contemporain varoise au même titre que celles des Alpes-Maritimes et des Bouches du Rhône sans dépendance à leur égard, et permettra d'autre part de professionnaliser les pratiques du personnel du Centre d'Art contemporain de Châteauvert ;

Communauté d'Agglomération Provence Verte – Délibération n° 2022-44 du Bureau communautaire du 18 mars 2022

CONSIDERANT que le montant de la cotisation 2022 s'élève à 300 euros ;

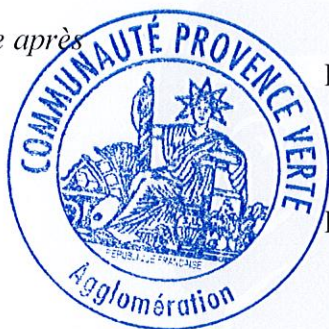
Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération à l'association Réseau des Arts Visuels Essentiels dans le Var (sise 28 rue Nicolas Laugier 83000 TOULON) au titre de l'année 2022, pour un montant de 300 €,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents y afférents,
- Les crédits seront inscrits au Budget principal 2022 de la Communauté d'agglomération.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 18 mars 2022

*Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le
et affichage le*



Le Président,

Didier BREMOND